

A Monsieur P. Louis
avec tous mes remerciements pour son
intéressant article sur la nutrition.
Pierre-Maxime Schuhl

PLATON ET LES MUSÉES

par

PIERRE-MAXIME SCHUHL

Sous ce titre peut-être paradoxal, nous voudrions simplement réunir, pour les offrir à notre collègue et ami, Ét. SOURIAU, quelques textes platoniciens sur lesquels nous avons déjà eu l'occasion d'attirer l'attention¹.

PLATON parle sévèrement, dans la *République*, des amateurs d'expositions qui courent voir les œuvres d'art qu'on y rassemble, sans être capables de s'élever jusqu'au Beau par delà les apparences sensibles². Mais il connaît l'action formatrice et harmonisante des belles œuvres ; il lui reconnaît une portée éducative ; il sait combien elle peut aider à réaliser un de ses désirs les plus vifs : donner aux enfants, par une lente et inconsciente imprégnation, le goût de ce que la raison veut qu'ils aiment, et dont, trop souvent, le public des adultes s'écarte³. Sans doute il s'attache à réduire (et d'une façon d'ailleurs excessive) le luxe des monuments funéraires⁴. Mais il entend faciliter la contemplation des chefs-d'œuvre qui relèvent de l'inspiration des Muses, et dans la cité des *Lois*, il prévoit, près des temples, des installations pourvues d'un personnel prévenant pour recevoir les touristes qui font un pèlerinage artistique⁵. Il se rappelait qu'il avait visité lui-même les temples de la vallée du Nil et qu'il en avait consulté les catalogues — ces catalogues qui imposaient, dit-il, une norme restrictive à l'imagination des artistes égyptiens⁶, information que confirme, dans une certaine mesure au moins, l'étude des bas-reliefs néo-memphites⁷.

Ce sont donc bien des Musées qu'il prévoit, au sens propre et étymologique, et presque au sens moderne du mot. Mais ce qui est piquant, c'est que PLATON connaît même la notion de *conservation* : « Suppose un peintre se mettant un jour dans l'idée de peindre une figure la plus belle possible, et de faire d'autre part que son œuvre, au lieu

1. *Platon et l'art de son temps (arts plastiques)*, 2^e éd., Paris, 1952.

2. V, 476 b.

3. *Rép.* III, 401 ; VI, 500 c ; VIII, 558 b ; X, 606 b et 607. Sur l'éducation de la sensibilité chez Platon, v. P. BOYANCÉ, *Le culte des Muses chez les philosophes grecs*, Paris, 1937, p. 167 et suiv.

4. XII, 958 e-959 a.

5. XII, 953 ab.

6. *Lois*, II, 656 d-657 a.

7. *Platon et l'art*, p. 19, n. 2 et 3. Cf. STE F. GARNOT, *L'Égypte (Histoire de l'art)*, T. I, p. 9.

Bibliothèque Maison de l'Orient



145983

de se gâter, devienne, avec la constante avance du temps, plus belle encore, ne conçois-tu pas que ne survivra pas longtemps le fruit de sa peine, à moins que le mortel qu'il est ne laisse derrière lui un successeur qui soit capable dans l'avenir de faire que la figure, restaurée par ses soins dans le cas où le temps l'aurait endommagée, corrigée dans le cas où une défaillance de métier chez l'auteur y aurait laissé quelque chose à désirer, gagne ainsi à avoir été mise en bon état ?¹ ». C'est tout le délicat problème de la restauration des œuvres d'art qui se trouve ainsi posé !...

1. *Lois*, VI, 769 bc ; trad. L. ROBIN, Ed. de la Pléiade, T. II, p. 837.